

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 15	<u>Pour</u> : 14	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 07 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 mars 2021.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<small>Ne participe pas au vote, s'est retiré de la salle de réunion du CM</small>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<b>POUR</b>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S):****ABSENTS:**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent PIALHOUX

**2021-17 Vote du compte administratif budget photovoltaïque 2020**

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Bernard BAZINET, Maire de la commune d'Augignac,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monique JULIEN a été désignée pour présider la séance lors du vote de l'adoption du compte administratif du budget photovoltaïque de l'année 2020, et que Monsieur Bernard BAZINET, Maire, s'est retiré,

Délibérant sur le compte administratif du budget photovoltaïque de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget photovoltaïque défini ci-après :

Exécution budgétaire	RECETTES.	DEPENSES	Résultat de l'exercice
Investissement	6 685,00	6 685,00	0
Fonctionnement	13 673,90	7 284,49	6 389,41
<sup>2</sup> Total	20 358,90	13 969,49	6 389,41

Résultats cumulés	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Affectation du résultat 2019 en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2020
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	26 179,70	0,00	6 389,41	32 569,11
Total	26 179,70	0,00	6 389,41	32 569,11

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser : dépenses	0,00
Restes à réaliser : recettes	0,00
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>0,00</b>
Affectation à l'investissement	0,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>32 569,11</b>
Reste en report à nouveau	<b>32 569,11</b>

C/001

Report  
Section d'investissement  
Dépenses/Recettes

C/1068

Affectation Section

C/002

Report  
Section de fonctionnement  
recettes

- constate pour la comptabilité du budget photovoltaïque les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 12 avril 2021  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 09/04/2021  
Page 2 sur 2

